



**Conseil régional de la Colombie-Britannique
2024**

Whistler, B.C.

29 novembre - 1er décembre 2024

MESSAGE DE LA PART DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Bonjour à toutes les sections locales d'Unifor en Colombie-Britannique,

Nous sommes heureux d'annoncer que le Conseil régional de la Colombie-Britannique aura lieu au Whistler Conference Centre, du 29 novembre au 1er décembre 2024. Veuillez prendre les dispositions nécessaires pour que vos déléguées et délégués puissent rester jusqu'à la levée de la séance le dimanche 1er décembre.

Ce Conseil sera le moment de nous rassembler afin de discuter et de concentrer nos efforts sur les questions prioritaires pour les membres d'Unifor en Colombie-Britannique. Les déléguées et délégués auront l'occasion d'explorer plusieurs sujets, d'acquérir des connaissances et de contribuer à la poursuite de nos objectifs collectifs dans le cadre de conférences de personnes invitées et d'allocutions de nos dirigeantes et dirigeants, ainsi que d'autres militantes et militants.

Nous encourageons toutes les sections locales à soutenir la participation de membres de groupe méritant l'équité en choisissant une représentation axée sur l'équité (femmes, travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur, travailleuses et travailleurs ayant des incapacités, LGBTQ et jeunes travailleuses et travailleurs de 35 ans ou moins) au sein de leur délégation. Compte tenu de notre engagement continu envers l'équité, nous demandons aux sections locales d'utiliser leur droit d'envoyer des déléguées et délégués spéciaux accordé en vertu des règlements du Conseil régional de la Colombie-Britannique.

De plus, en vertu de ses règlements, le Conseil régional de la Colombie-Britannique tiendra des élections afin de pourvoir les postes vacants suivants pour le reste du mandat :

- Secrétaire-Trésorier (1)
- Membre du comité permanent de la condition féminine (1) Membre du comité permanent de la condition féminine (1).

Il n'y a pas de frais d'inscription pour le Conseil régional de la Colombie-Britannique. L'inscription au conseil se fait par le biais de notre système d'inscription en ligne. L'information relative à l'inscription de vos sections locales ont été envoyées par courrier électronique à la présidente ou au président de votre section locale. L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit sera envoyée dans un courriel distinct.

Nous sommes impatients de vous accueillir à Whistler!

En toute solidarité,



Leanne Marsh
Présidente du Conseil régional de la
Colombie-Britannique



Gavin McGarrigle
Directeur de la région de l'Ouest

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Jeudi 28 novembre 2024

- Réunion des dirigeantes et dirigeants des sections locales du Conseil régional de la Colombie-Britannique – 9 h

Vendredi 29 novembre 2024

- Principale assemblée plénière, jour 1 – Ouverture de la séance à 9 h
- Rapport du directeur de la région de l'Ouest
- Conférenciers/conférencières
- Rapports des comités permanents
- Débat sur les résolutions et recommandations
- Événement social du PAEF

Samedi 30 novembre 2024

- Principale assemblée plénière, jour 2 – Ouverture de la séance à 9 h
- Rapport du secrétaire-trésorier du Conseil régional de la Colombie-Britannique
- Conférenciers/conférencières
- Rapports des comités permanents
- Débat sur les résolutions et recommandations
- Réception – Hilton Whistler Resort (Mt. Currie)

Dimanche 1er décembre 2024

- Principale assemblée plénière, jour 3 – Ouverture de la séance à 9 h
- Débat sur les résolutions et recommandations
- Rapports des comités permanents
- Ajournement en mi-journée



INSCRIPTION

L'inscription se fait en ligne. Pour vous inscrire, rendez-vous sur <https://register1.unifor.org>.

La date limite pour l'inscription est le 8 novembre 2024.

L'information relative à l'inscription de vos sections locales a été envoyée par courriel à la présidente ou au président de votre section locale. Si vous ne retrouvez pas le nom d'utilisateur et le mot de passe nécessaires pour l'inscription, veuillez envoyer un courriel à registration@unifor.org et nous ferons parvenir de nouveau l'information à la présidente ou au président de la section locale.

L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit sera envoyée à la présidente ou au président dans un courriel distinct. En tant que chef de la délégation, il incombe à la présidente ou au président (ou encore à la personne désignée) d'inscrire toutes et tous les membres de la délégation d'une section locale.

Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :

- Réunion des dirigeant(e)s des sections locales de la Colombie-Britannique, jeudi 28 novembre 2024
- Conseil régional de la Colombie-Britannique, mercredi 29 novembre 2024

Pour vous inscrire à plusieurs événements, veuillez fermer la session et en ouvrir une nouvelle pour sélectionner l'événement suivant à l'écran d'accueil.

Les sections locales sont encouragées à inscrire une délégation complète ainsi que des déléguées et délégués spéciaux (en tenant compte de nos groupes en quête d'équité) et des observatrices et observateurs pour le Conseil régional de la Colombie-Britannique de cette année.

Inscription au caucus sur l'équité

Une fois votre délégation inscrite au moyen de l'adresse de courriel unique, la participante ou le participant recevra un courriel pour lui permettre de s'auto-identifier et de s'inscrire aux rencontres du caucus sur l'équité. Si une participante ou un participant n'a pas reçu le courriel, veuillez communiquer avec Teri.Roland@unifor.org.

Remarques importantes

Les membres actuels de l'exécutif du Conseil régional de la Colombie-Britannique doivent être inscrits parmi la délégation de votre section locale en tant que déléguée ou délégué. Les membres des comités permanents du Conseil régional de la Colombie-Britannique doivent être inscrits parmi la délégation de votre section locale en tant que déléguée ou délégué ou comme déléguée spéciale ou délégué spécial.

Si vous souhaitez modifier l'inscription de votre section locale ou si vous éprouvez des difficultés à vous inscrire, veuillez envoyer un courriel à l'adresse Teri.Roland@unifor.org.

Réunion des dirigeantes et dirigeants de la Colombie-Britannique

La réunion des dirigeantes et dirigeants des sections locales du Conseil régional de la Colombie-Britannique se déroulera le jeudi 28 novembre 2024 à compter de 9 h.

Les rapports des sections locales doivent être remplis à partir du modèle fourni et envoyés à Teri.Roland@unifor.org en format MS Word.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec Teri Roland au 780 803-2912.

L'échéance pour soumettre votre rapport est le 4 novembre 2024.

DROIT ET ÉLECTIONS

Nombre de déléguées et délégués

Les déléguées et délégués sont les seuls membres de la délégation à avoir droit de parole et droit de vote au conseil. Chaque section locale dispose d'un nombre limité de déléguées et délégués en fonction des critères suivants :

- sections locales comptant de 1 à 250 membres - 1 déléguée ou délégué
- sections locales comptant de 251 à 500 membres - 2 déléguées ou délégués
- sections locales comptant de 501 à 750 membres - 3 déléguées ou délégués
- sections locales comptant de 751 à 1 000 membres - 4 déléguées ou délégués
- sections locales comptant de 1 001 à 1 250 membres - 5 déléguées ou délégués

Plus une déléguée ou un délégué supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 250 membres.

Pour plus d'information, notamment à propos des sections locales composées, veuillez consulter les [règlements du Conseil régional de la Colombie-Britannique](#).

Les déléguées spéciales et délégués spéciaux ont droit de parole, mais n'ont pas droit de vote au conseil. Cette catégorie peut inclure des membres de votre comité exécutif permanent, des présidentes ou présidents d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur, jeunes travailleuses et travailleurs, personnes ayant une incapacité, femmes ou membres de la communauté LGBTQ).

Les observatrices et observateurs n'ont ni droit de parole ni droit de vote au conseil et peuvent être des membres qui ne se qualifient pas comme déléguée spéciale ou délégué spécial. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs observatrices ou observateurs.

Élections

Des élections auront lieu afin de pourvoir les postes suivants pour le reste du mandat d'une durée de trois (3) ans :

- Secrétaire-Trésorier
- Membre du comité permanent de la condition féminine (1)

Les postes vacants au sein des comités permanents sur l'équité seront pourvus au moyen d'une élection par les pairs lors de la réunion de leur caucus de groupe d'équité désigné. Veuillez consulter l'ordre du jour de votre conseil lors de votre inscription pour connaître les heures et les dates des caucus. Pour des renseignements sur les responsabilités des membres de l'exécutif du conseil et des comités permanents, veuillez consulter les [règlements du Conseil régional de la Colombie-Britannique](#).

Remarque : Les candidates et les candidats doivent s'assurer d'avoir le soutien de la présidente ou du président de leur section locale avant d'accepter une nomination. Les sections locales d'origine des membres du Comité exécutif et des comités permanents du Conseil régional de la Colombie-Britannique doivent s'engager à apporter un soutien financier pour la durée du mandat, y compris les frais de déplacement pour leur participation au Conseil régional de la Colombie-Britannique en tant que membre de la délégation.

RÉSOLUTIONS

Résolutions générales

Les résolutions générales que doit étudier le Conseil régional de la Colombie-Britannique doivent être reçues au plus tard 15 jours avant l'ouverture du conseil.

L'échéance pour les résolutions générales est fixée au 14 novembre 2024. Nous vous encourageons à soumettre vos résolutions avant cette date. Les déléguées et délégués ont le droit de siéger au comité des résolutions. Si vous désirez soumettre votre candidature pour faire partie du comité des résolutions, veuillez envoyer un courriel à Teri.Roland@unifor.org.

Modifications aux règlements

Conformément à l'article 9 : Amendements des règlements du Conseil régional de la Colombie-Britannique :

« Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements. »

Afin de vous conformer à l'article 9, toute résolution relative à la modification des règlements doit être soumise au plus tard le 26 octobre 2024. Les sections locales recevront un avis au plus tard le 28 octobre 2024.

Vous pouvez envoyer vos résolutions par courriel à Teri.Roland@unifor.org.

Veuillez consulter le modèle de résolution inclus dans cette trousse pour une explication claire sur la manière de rédiger votre résolution.

Conseils pour rendre les résolutions claires et compréhensibles pour tous :

- Ne traitez que d'une seule question principale par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs comprendront facilement : évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez les mesures qui devraient être prises, les changements que vous voulez faire, la façon dont vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que ce soit fait.



HÉBERGEMENT ACCESSIBILITÉ ET GARDE D'ENFANTS

Aava Whistler Hotel, - 4005, Whistler Way, Whistler, C.-B.

Le tarif pour l'hébergement est de 202 \$ pour une chambre « Deluxe » avec grand lit, grand lit double ou très grand lit ou de 222 \$ pour une chambre « Supérieure » avec très grand lit. La date d'échéance pour les réservations est le 28 octobre 2024.

Il est possible de réserver son hébergement de façon individuelle en communiquant avec la personne responsable des ventes de groupe par téléphone au 1 800 663-5644 ou par courriel à groups@aavawhistlerhotel.com. Veuillez mentionner « CONFÉRENCE UNIFOR 2024 » afin d'obtenir le tarif négocié.

Vous pouvez également utiliser le lien suivant pour effectuer votre réservation en ligne.

[Réservez votre chambre au tarif de groupe à AAVA Whistler ici](#) :

La date d'échéance pour les réservations est le 22 octobre 2024.

Hilton Whistler Resort, 4050 Whistler Way, Whistler, C.-B.

Le tarif est de 195 \$ pour une chambre « Deluxe » avec très grand lit ou de 226 \$ pour une chambre « Premier Studio ».

Pour réserver par téléphone, veuillez communiquer avec notre Centre des réservations accessible 24 heures par jour pour que vous puissiez réserver au moment qui vous convient en appelant au 1 800 515-4050. Appuyez sur 1 pour les réservations et fournissez le code de groupe UNI24.

Vous pouvez également utiliser le lien suivant pour effectuer votre réservation en ligne.

[Réservez votre chambre au tarif de groupe au Hilton Whistler Resort en cliquant ici.](#)

La date d'échéance pour les réservations est le 22 octobre 2024.

Navettes

Un service de navettes sera mis en place pour assurer la liaison entre Vancouver et Whistler. Veuillez utiliser le lien suivant pour réserver votre place.

[RÉSERVEZ VOTRE NAVETTE ICI](#)

Pour le retour, des navettes seront disponibles selon le principe du premier arrivé, premier servi, après la levée de la séance du conseil.

Se rendre à Whistler en voiture

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : L'autoroute Sea to Sky est une autoroute de montagne, où les conditions peuvent être imprévisibles en raison des changements rapides d'altitude et des conditions météorologiques. Même si le voyage commence sous le soleil, il peut aussi y avoir de la gadoue, de la glace, de fortes précipitations de neige ou de la neige compacte. Pour des raisons de sécurité en hiver, les véhicules de tourisme doivent être chaussés de pneus d'hiver pour circuler sur l'autoroute Sea to Sky entre le 1er octobre et le 31 mars.

- Pneus à neige (montagne à trois pics et symbole de flocon de neige)
- Pneus M & S (pneus conçus pour la boue et la neige, généralement toutes saisons)

Inscription au service de garde d'enfants

Des services de garde d'enfants seront offerts pendant le Conseil régional de la Colombie-Britannique. Vous trouverez dans la trousse d'information le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants d'Unifor. Ce formulaire doit être retourné dûment rempli au plus tard le 25 octobre 2024.

Veuillez remplir le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants et le retourner par courriel à Laurie Wright à l'adresse fecchildcare@unifor.org.

Accessibilité

Unifor s'engage à éliminer les obstacles qui empêchent nos membres de participer de façon égale aux activités de leur syndicat et à prendre toutes les mesures raisonnables pour trouver des solutions à toutes les demandes justifiées par les droits de la personne exigeant des mesures d'accommodation. Envoyez vos demandes par courriel à l'adresse Teri.Roland@unifor.org.

Dates d'échéance importantes

Échéances importantes pour le prochain Conseil régional de la Colombie-Britannique :

- Hébergement à l'hôtel – 22 octobre 2024
- Échéance pour les modifications aux règlements – 26 octobre 2024
- Rapports pour la réunion des dirigeantes et dirigeants – 4 novembre 2024
- Inscription au conseil – 8 novembre 2024
- Échéance pour les résolutions générales – 14 novembre 2024

Les renseignements de la trousse de convocation, les règlements du Conseil régional et les mises à jour pour cette réunion seront affichés sur la page de l'événement du Conseil régional de la Colombie-Britannique de 2024 sur le site Web d'Unifor.